

## Atelier n.6

# Usufruit successif : cerner les enjeux théoriques pour améliorer sa pratique

<p><b>Publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notaires</li> <li>• Clercs</li> <li>• Collaborateurs</li> </ul> <p><b>Niveau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initié</li> <li>• Maîtrisant</li> </ul>	<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer sa pratique quotidienne</li> </ul> <p><b>Prérequis</b></p> <p>Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation</p>	<p><b>Plus-value</b></p> <p>Une approche théorique et pratique</p>
--	--	--

### Présentation

L'objectif de la formation est d'identifier les questions que pose l'usufruit successif afin d'améliorer sa pratique (vente d'un bien grevé d'un usufruit successif, acquisition en démembrement, réversion d'usufruit entre époux, partenaires ou concubins...). Ne seront envisagés que les aspects civils.

### Objectifs et contenu pédagogique :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Savoir identifier la présence d'un usufruit successif dans un dossier ;
- Savoir quand une réversion d'usufruit est révocable ;
- Savoir évaluer un usufruit successif ;
- Savoir constituer l'usufruit successif lors d'une acquisition en démembrement.

### Approche pédagogique :

- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Exposé théorique
- Cas pratiques / Étude de cas / Série d'exemples concrets
- Rappel des principes
- Description et analyse

### Formateur :

**Quentin Hivet**,  
juriste consultant du CRIDON LYON

## PROGRAMME

1h30

1. Les cas de constitution de l'usufruit successif
2. Usufruit successif et couples
3. La vente du bien grevé de l'usufruit successif
4. L'ouverture de l'usufruit successif

20 minutes  
30 minutes  
20 minutes  
20 minutes

## INFORMATIONS PRATIQUES

### COÛT D'UN ATELIER :

52,50 € HT

Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opcv EP.

### MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

### MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

### INSCRIPTIONS ET SUIVI :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2024.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation et de la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation.
- Les supports de cours vous seront adressés environ une semaine avant le démarrage de la formation
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

#### INSCRIPTION : ADN OV

organismeformation@adnov.fr

0 800 710 620 (service et appel gratuits)

#### PRISE EN CHARGE FINANCIERE : OPCO EP

contacts de vos délégués départementaux - page 31 à 33

### GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

Pour plus d'informations,  
contactez-nous au **0 800 710 620**

Service & appel  
gratuits

Pour consulter nos statistiques, cliquez ici 